



LIGUE DE TIR DE FRANCHE COMTE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Le Samedi 14 Septembre 2019 à 9 H 30

au Restaurant "Thierry GARNY" - 2, Route de Besançon – 25480 PIREY

Le Samedi 14 Septembre 2019, à 9 heures 30, les membres du Comité Directeur de la Ligue de Tir de Franche-Comté se sont réunis au Restaurant "Thierry GARNY" – 2, Route de Besançon à PIREY, sur convocation écrite (courriel) du Secrétaire Général, M. Pierre VIVIER.

Cette réunion du Comité Directeur est présidée par M. Jean VIEILLE-PETIT, Président de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté

Présents : Thierry BAUGEY - Catherine DEMOLY - Carlos DOS SANTOS - Marc-Olivier FONTAINE - Michel HINTZY
Roland KELLER - Jacques LAUNAY - Pascal MILLET - Fernand PACHECO - Michel PETETIN - Bernadette PONTET
Serge SUIF - Olivier THEULIN - Jean VIEILLE-PETIT - Pierre VIVIER

Excusés : Bernard BANDERIER

Absents : Jérémy MONNIER Jean-Claude PALAMARCZUK

Le Président ouvre la séance à 9 H 30 et, le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel que décrit sur la convocation adressée à l'ensemble de ses membres :

- 1 - Lancement de la saison 2019-2020
- 2 - Evolution des tarifs Ligue pour proposition aux clubs lors de l'A.G du 10 Novembre 2019
- 3 - Aides aux clubs : Bilan 2018-2019 et modalités de reconduction
- 4 - Examen et bilan des dossiers en cours : Carte Avantage Jeunes – Commission Plombémie
- 5 – Préparation de l'A.G du 10 Novembre 2019 et détermination de l'ordre du jour
- 6 - Questions diverses

I. Lancement de la saison 2019-2020

En préambule, le Président donne lecture d'un courrier envoyé par l'USPV Tir qui remercie la Ligue pour l'attribution de la Prime Podium de 70 € versée pour la belle 2^o place obtenue au CDF Ecoles de Tir à MARSEILLE par l'équipe Carabine Benjamins (Maeva RATINAUD - Félicie ISABEY - Léo BOITEUX). Le Comité Directeur est particulièrement sensible à cette lettre de remerciements et il convient de remarquer que l'USPV obtient régulièrement d'excellents résultats aux différents Championnats de France en catégories Jeunes.

Le Président rappelle que le "fonds de commerce" de la Ligue est essentiellement le développement du tir par l'organisation des compétitions, les entraînements et la formation. Cette activité commence, chaque année, par l'élaboration du calendrier sportif par la Commission de Gestion Sportive, sous la responsabilité de Fernand PACHECO.

La tâche est parfois ardue en raison des impératifs liés aux dates-butées imposées par la F.F.Tir et des contraintes particulières des clubs organisateurs.

Le calendrier 2019-2020 a été préparé en réunion préalable le 7 Août par Fernand PACHECO et Pierre VIVIER, puis validée en réunion plénière de la Commission de Gestion Sportive le 14 Août. Au cours de cette réunion, Fernand PACHECO a également fait état des modifications du Règlement de Gestion Sportive 2019-2020 décidées par la F.F.Tir et dévoilées lors du Colloque des R.C.L le 20 Juillet 2019 pendant le CDF 25-50 M à MOULINS.

Par ailleurs, les dates des compétitions Silhouettes Métalliques et Plateaux sont traditionnellement manquantes et seront intégrées aux calendriers sportifs dans les meilleurs délais.

Les calendriers départementaux viennent également d'être élaborés par les Comités Départementaux. Toutes les dates de compétitions sont, dès à présent, communiquées aux Responsables Formation et Entraînements (Olivier THEULIN et Serge SUIF) afin qu'ils puissent établir leurs plannings annuels de stages sans interférence avec les différentes compétitions.

Le Président évoque la Remise des Récompenses 2018-2019 qui se déroulera sur place le jour même. En plus des tireurs et équipes médaillés, seront également récompensés "Le Sportif de l'Année" et "Les Clubs de l'Année". Après échanges au sein du Comité Directeur, Alain QUITTET, athlète Para-Tir licencié à la ST LA MIOTTE, est désigné à l'unanimité comme "Le Sportif de l'Année" pour ses brillants résultats nationaux et internationaux. Au titre des "Les Clubs de l'Année", sont récompensés la ST PONTARLIER, pour ses résultats sportifs globaux et le BTC JURASSIEN pour l'organisation très réussie et appréciée de la Finale Nationale du CDF Clubs Plateaux en Juin 2019.

Au sujet de l'organisation pratique de cette Remise des Récompenses, le Secrétaire Général déplore que 17 clubs, sur les 53 invités, n'ont pas répondu à cette invitation ni accusé réception de celle-ci, y compris parmi ceux qui comptent des médaillés parmi leurs licenciés. Dans ces conditions, l'organisation matérielle de la manifestation peut s'avérer délicate. Le Président propose qu'à l'avenir, l'octroi des aides aux clubs soit aussi subordonné à la présence des clubs demandeurs aux différentes manifestations organisées par la Ligue, à l'instar de la représentation à l'Assemblée Générale annuelle.

Le Match Triangulaire Nord-Pas-de-Calais-Lorraine-Franche-Comté se déroulera les 26 et 27 Octobre à MOREZ. Carlos DOS SANTOS, Président du TSHJ et organisateur de ce match, fait le point sur les convocations des tireurs qui restent compliquées pour composer les équipes.

Concernant l'encadrement de la compétition, il est prévu d'inviter, en sus des dirigeants du TSHJ et de la Ligue, 4 entraîneurs (2 Pistolet et 2 Carabine) et 2 arbitres. Par ailleurs, un licencié du TSHJ, Jean-Emmanuel ROLAND, sur sa proposition, recevra un ordre de mission Ligue afin d'assurer le transport en bus des délégations lors des déplacements locaux, évitant ainsi les contraintes horaires des différents chauffeurs de cars.

La délégation de la Ligue de Franche-Comté se composera donc de 10 personnes. La Ligue prend en charge, comme à l'accoutumée, les frais de déplacements des tireurs et encadrants Ligue, les frais d'hébergement et de repas.

II. Evolution des tarifs Ligue pour proposition aux clubs lors de l'A.G du 10 Novembre 2019

Le Président propose d'examiner l'évolution à prévoir des tarifs de licences pratiqués par la Ligue de Franche-Comté.

La part fédérale de ce tarif a augmenté de 2 € pour la saison actuelle et il convient de réfléchir à une éventuelle augmentation de la part Ligue pour la saison 2020-2021.

Pour information, la F.F.Tir est à la recherche d'économies et doit faire face à un problème de dates d'échéances de prêts liés à la construction du CNTS de CHÂTEAURoux. L'échéance principale est située au mois d'Août. Le produit des licences n'arrive en compte qu'après cette échéance et un recours systématique à l'emprunt est alors nécessaire pour assurer le versement de l'échéance à la date contractuelle. La F.F.Tir a eu récemment recours à un prêt de la Ligue d'Ile-de-France en lieu et place d'un établissement bancaire mais cette solution ne peut être permanente.

Afin de trouver une solution pérenne, La F.F.Tir, sur proposition de sa Commission des Finances, envisage de limiter la rétrocession annuelle aux Ligues Régionales d'un pourcentage de la part fédérale du prix des licences (à ce jour, 20%).

Ce principe de rétrocession n'a été acté dans aucun document officiel connu mais répond à un usage communément admis depuis des décennies.

Le taux de 20% pourrait être ramené à 15 ou 10%, dès cette année, sur proposition soumise au vote des Ligues lors de la prochaine Assemblée Générale Fédérale et avec effet rétroactif sur la saison en cours. La taux de rétrocession serait également revu chaque année lors de l'A.G Fédérale.

Si une telle décision devait être prise pour cette année, elle impacterait les finances de toutes les Ligues Régionales, celles-ci n'ayant pas pu intégrer cette donnée dans leurs budgets prévisionnels. Pour la Ligue de Franche-Comté, la réduction budgétaire pourrait s'élever à environ 30 000 € sur un budget de 140 000 € pour environ 5200 licences. Les Ligues Régionales les plus importantes (Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, etc..) pourraient engager des recours contre une telle décision jugée inéquitable et inadaptée.

A ce jour, la Ligue de Franche-Comté dispose d'une somme de 130 000 € de fonds propres mais, à terme, sa santé financière pourrait être altérée par les décisions de la F.F.Tir en matière budgétaire. La politique d'aide aux clubs, telle qu'elle est pratiquée actuellement, pourrait être impactée par cette réduction budgétaire.

Après débats, pour préserver la santé financière de la Ligue, le Comité Directeur décide à l'unanimité, de proposer au vote des clubs, lors de l'Assemblée Générale du 10 Novembre 2019, une augmentation de 2 € de la part Ligue du prix des licences pour la saison 2020-2021.

III – Aides aux clubs : Bilan 2018-2019 et modalités de reconduction

Le Secrétaire Général indique que l'ensemble des dossiers présentés par les clubs au cours de la saison 2018-2019 ont été complétés et arrêtés conformément aux dispositions adoptées par le Comité Directeur. Le montant total et définitif des aides versées pour la saison écoulée s'élève à 29 000, 50 €.

Après débats, le Comité Directeur décide, à l'unanimité, de reconduire, le système des aides ordinaires tel qu'il existe, à savoir un montant maximal de 1200 € pour l'achat de matériels et équipements destinés à la stricte pratique sportive selon la liste adoptée lors de la saison précédente.

Ce système ne fait toujours pas obstacle à toute demande d'aide exceptionnelle qui pourrait être présentée par un club dans le cadre d'un projet particulier d'aménagement. Toute demande d'aide exceptionnelle fera alors l'objet d'un examen spécifique par le Comité Directeur.

Le Président fait état d'une lettre de M. Jean-Francis BAGUE, Président du CEBT LA ROCHE-MOREY qui souhaite équiper son stand d'une fosse olympique pour entrer dans le cadre de son projet de développement. Cet achat entre dans le cadre d'attribution d'une aide ordinaire et il appartient à M. BAGUE d'adresser un devis d'achat pour l'obtenir.

Le nouveau stand 10 M de la ST PONTARLIER va être prochainement implanté sur le site du stand 25-50 M, chemin des Poudrières à HOUTAUD. La construction du stand sera assurée par la Ville de PONTARLIER. L'installation des cibles sera assurée par le club en ajoutant 10 nouvelles cibles électroniques aux 10 unités déjà existantes. Une demande d'aide sera prochainement déposée par le club à cette fin.

Le Secrétaire Général fait état d'une demande d'aide financière de M. Gérard QUIRIN, Président du CD 90, pour l'achat d'une machine à compter DISAG.

Après examen et débats, le Comité Directeur reste fidèle à sa politique d'aide aux clubs et non pas aux Comités Départementaux et rejette cette demande à l'unanimité.

Le Président évoque un courriel reçu de M. Nicolas BAILLY-SALINS, Trésorier du TS HAUT-JURA. Ce dernier propose que les aides aux tireurs participant à un championnat de France soient versées à raison d'une unité forfaitaire par discipline pratiquée. Après examen et débats, le Comité Directeur décide de ne pas modifier le mode de calcul et de versement actuel des aides pour les CDF, à savoir une aide forfaitaire unique par championnat, quel que soit le nombre de disciplines pratiquées lors de cette compétition.

IV - Examen et bilan des dossiers en cours : Carte Avantage Jeunes - Commission Plombémie

IV-1 - Le Président fait la point sur le dispositif Cartes Avantages Jeunes. Apparemment, les informations relatives au Tir Sportif ne figurent pas sur tous les supports diffusés par l'Antenne Régionale et les départements ne sont pas tous informés. A ce stade, il convient donc d'attendre le lancement effectif du dispositif auprès des clubs candidats avant de pouvoir analyser les retombées réelles.

IV-2 - A la demande du Président, Catherine DEMOLY fait le point sur le dossier de la plombémie dans les stands Indoor. Avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Agence Santé Publique France (ASPF), il a été décidé de mettre au point et de diffuser un questionnaire destiné aux tireurs licenciés des 2 clubs pilotes (ST BESANCON et ST SAINT-VIT) afin de définir les pratiques des uns et des autres en matière de tir (disciplines pratiquées, rechargement de munitions, etc...). Les réponses obtenues seront exploitées de façon anonyme par ces deux agences publiques.

L'ARS préconise, dans un premier temps, d'établir un bilan définitif avant de définir des prescriptions strictes. Des réunions d'information se dérouleront prochainement et une communication sur le sujet est prévue lors de l'Assemblée Générale de la Ligue.

Dans l'immédiat, Les stands 10 M ne semblent pas être des sources de risques et les stands fermés permettant le tir aux armes à feu semblent être les seules causes de la plombémie détectée à BESANCON et SAINT-VIT.

Conseil est donné aux présidents de clubs disposant d'installations de ce type de prévenir les pratiquants des risques encourus et de leur faire signer une décharge précisant qu'ils ont été bien informés. Les tireurs doivent décider eux-mêmes mais il est vivement conseillé de ne pas laisser pratiquer les femmes enceintes et les jeunes enfants.

Enfin, le Comité Directeur exprime quelques réticences et de sérieuses réserves quant au contenu de l'article paru sur ce sujet de la plombémie dans la presse locale en Août 2019.

V - Préparation de l'A.G du 10 Novembre 2019 et détermination de l'ordre du jour

L'Assemblée Générale se déroulera le Dimanche 10 Novembre 2019 dans les salons de l'Hôtel NOVOTEL-ATRIA à BELFORT. Les convocations et documents annexes seront adressées aux clubs au plus tard le 10 Octobre, conformément aux statuts de la Ligue Régionale. L'ordre du jour de cette Assemblée Générale s'établit comme suit

Approbation du compte-rendu de l'A.G. précédente (vote)
Rapport moral du Président (vote)
Rapport financier du Trésorier (vote)
Evolution des tarifs pour la saison 2020-2021 (vote)
Désignation des représentants Ligue à l'A.G. Fédérale (vote)
Rapport des commissions
Intervention des personnalités
Communication de l'Agence Régionale de Santé au sujet des problèmes de plombémie
Questions diverses

A l'issue de l'Assemblée Générale, le repas traditionnel sera servi sur place au prix de 35 € par personne avec les modalités de réservation habituelles auprès de Roland KELLER, Trésorier Général de la Ligue.

Le menu choisi est le suivant :

Pâté en croûte Richelieu, céleri aux noix et cranberries
Onglet de veau, fricassée forestière aux pleurotes
Cube structure Chocolat Caramel

Le Secrétaire Général propose qu'à l'avenir, les convocations soient envoyées aux clubs par courrier électronique (ou par courrier postal pour les clubs qui le souhaitent)

Cette proposition entraîne la modification des statuts et, à cette fin, une Assemblée Générale extraordinaire se tiendra juste avant l'Assemblée ordinaire pour statuer sur cette nouvelle disposition.

Marc-Olivier FONTAINE, Secrétaire Général Adjoint, rappelle à tous les responsables de commissions qu'il leur appartient de lui transmettre dans les meilleurs délais leurs différentes contributions pour l'élaboration du diaporama projeté lors de l'Assemblée Générale.

VI - Questions diverses

VI-1 – Le Président fait état d'une demande d'homologation de stand émanant de M. Jérôme DUCHANOY, Président du RC du BREUCHIN. La demande sur un stand 25 M récemment restructuré avec augmentation du nombre de postes de tir. Une visite du site sera prochainement organisée par la Commission Homologations.

Le Président confirme l'homologation du stand de la ST ECHAY et indique qu'une visite a été faite au nouveau stand de l'Association des Tireurs Saônois à ROSET (70). Les derniers échanges de documents sont actuellement effectués entre le club et la Ligue en vue d'une homologation rapide.

VI-2 – Carlos DOS SANTOS, déplore, à nouveau, le manque d'investissement des jeunes tireurs qui bénéficient des entraînements Ligue dans les compétitions pour lesquelles ils sont appelés à représenter la Ligue Régionale, telles que le Match Triangulaire Nord-Pas-de-Calais-Lorraine-Franche-Comté ou à l'occasion des tours de Circuit National qui se déroulent en Franche-Comté (MOREZ et PONTARLIER)

Un rappel sera fait à ces jeunes de s'investir dans ces compétitions et, à défaut, ils ne seront plus convoqués aux entraînements Ligue.

VI-3 – En raison de l'avancement prévu de l'Assemblée Générale Fédérale fin 2020, l'Assemblée Générale de la Ligue Régionale pour l'année 2020 (A.G électorale) se tiendra le Dimanche 8 Novembre 2020.

La Remise des Récompenses Régionales pour la saison 2019-2020 se déroulera le Samedi 12 Septembre 2020. Ces 2 manifestations se dérouleront dans les salons de la SARL TTG-Thierry GARNY à PIREY (25)

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt les débats et lève la séance à 12 H 15

Fait à Besançon, le 14 Septembre 2019

Le Président,

Jean VIEILLE-PETIT



Jean Vieille Petit
Membre du Comité Directeur
Président de la ligue de Franche-Comté

Le Secrétaire Général

Pierre VIVIER

